MINDNESS

Organisme de formation professionnelle – Conditions Générales de Vente

Éditeur MINDNESS 66 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris SIRET : 987 360 377 00012 NDA : 11756997375 Email : contact@mindness.fr Téléphone : +33 6 52 35 27 86	Version CGV – version en vigueur Date de mise à jour : 18/02/2026 TVA : Organisme exonéré de TVA au titre de la formation professionnelle Champ : formations à distance, e-learning, classes virtuelles, accompagnements et prestations associées

Le présent document a vocation à constituer la version de référence unique des CGV de MINDNESS. Il remplace les versions antérieures conservées à titre d'archive.

Préambule. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle proposées par MINDNESS, sauf conditions particulières expressément convenues par écrit. Elles encadrent les relations entre MINDNESS et ses clients, bénéficiaires, financeurs ou entreprises commanditaires.

1. Objet et champ d'application

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles MINDNESS conçoit, commercialise et réalise ses prestations de formation professionnelle, en particulier les formations à distance, les modules e-learning, les classes virtuelles, les accompagnements individuels, les ateliers et les prestations pédagogiques associées.

Toute commande, signature de devis, convention, contrat de formation professionnelle, inscription via un financeur ou validation d'un dossier emporte acceptation sans réserve des présentes CGV.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et un document particulier signé entre les parties, le document particulier prévaut pour les seules clauses concernées.

2. Documents contractuels

Selon la nature de la relation contractuelle, la prestation peut être encadrée notamment par un devis, une convention de formation, un contrat de formation professionnelle, une convocation, un programme, un règlement intérieur, des conditions d'utilisation de la plateforme, une politique de confidentialité et, le cas échéant, des conditions particulières de financement.

Les informations pratiques relatives au déroulement de la prestation sont précisées avant l'entrée en formation, notamment via la convocation et les documents d'accès à la plateforme pédagogique.

3. Description des prestations

MINDNESS dispense des prestations de formation à distance sur l'ensemble du territoire national, seules ou en partenariat. Les prestations peuvent comprendre des séquences synchrones, des modules e-learning, des évaluations, des travaux dirigés, des ressources documentaires, des classes virtuelles, des temps de remédiation et un accompagnement pédagogique.

Les contenus, durées, objectifs, prérequis, modalités d'évaluation, moyens pédagogiques et techniques, ainsi que les conditions de certification ou d'attestation, sont précisés dans les documents propres à chaque action.

4. Inscription – commande – entrée en formation

L'inscription devient ferme à réception du document contractuel signé ou, le cas échéant, après validation du dossier par le financeur compétent et confirmation de MINDNESS.

MINDNESS se réserve la possibilité de demander tout document utile à la complétude du dossier administratif ou pédagogique avant l'entrée en formation.

L'accès aux outils, ressources et sessions peut être conditionné à la finalisation préalable des formalités administratives, techniques ou financières.

5. Prix

Les prix des prestations sont exprimés en euros (€). Sauf mention contraire, ils s'entendent nets de taxes, MINDNESS étant exonéré de TVA au titre de la formation professionnelle.

Le prix applicable est celui figurant dans le devis, la convention, le contrat ou le dossier validé. Il couvre exclusivement les éléments expressément prévus. Toute prestation complémentaire non prévue fera l'objet d'un accord distinct.

6. Modalités de paiement

Les modalités de règlement sont précisées dans le document contractuel ou dans le cadre du dispositif de financement mobilisé. Le client reste responsable du paiement des sommes dues, y compris en cas de défaillance partielle ou totale du financeur, sauf subrogation de paiement régulièrement acceptée par MINDNESS.

Sauf disposition particulière, les factures sont payables à leur échéance, sans escompte. En cas de paiement échelonné, le non-respect d'une échéance peut entraîner l'exigibilité immédiate des sommes restant dues, après information du client.

Tout retard de paiement peut donner lieu, après échéance, à l'application des pénalités légales en vigueur ainsi qu'à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement applicable entre professionnels.

7. Financement par un tiers

Lorsque la formation est financée totalement ou partiellement par un OPCO, la Caisse des dépôts, France Travail, un employeur ou tout autre organisme, le bénéficiaire ou l'entreprise commanditaire s'engage à accomplir les démarches nécessaires dans les délais requis.

En cas de refus, de non-paiement, de paiement partiel, de suspension ou de régularisation tardive imputable au client, au bénéficiaire ou au financeur, les sommes restantes peuvent être facturées au client ou au bénéficiaire selon le cadre contractuel applicable.

8. Report – annulation – abandon

Toute demande de report ou d'annulation doit être adressée par écrit à MINDNESS dans les meilleurs délais.

Lorsqu'un report reste possible sans désorganisation majeure, MINDNESS recherche prioritairement une solution amiable compatible avec ses contraintes pédagogiques et opérationnelles.

En cas d'annulation du fait du client ou du bénéficiaire hors cas de force majeure dûment justifié, MINDNESS peut facturer les frais déjà engagés, les heures réalisées et, le cas échéant, les pénalités ou retenues prévues par le document contractuel ou le dispositif de financement concerné.

En cas d'abandon en cours de formation, les conséquences administratives et financières sont traitées conformément au cadre contractuel, au prorata des prestations réalisées et aux règles propres au financeur mobilisé.

En cas de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement réalisées restent dues, sauf disposition plus favorable prévue par le financeur ou le contrat.

9. Rétractation des particuliers

Lorsqu'un contrat de formation professionnelle est conclu à titre individuel avec une personne physique, les dispositions légales et réglementaires applicables au droit de rétractation s'appliquent selon la nature du contrat et son mode de conclusion. Les modalités précises figurent dans le contrat de formation professionnelle remis au bénéficiaire.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et le contrat individuel signé, les dispositions du contrat individuel prévalent.

10. Modalités de réalisation de la formation

Pour les prestations à distance, MINDNESS met à disposition une plateforme pédagogique et, selon les parcours, des classes virtuelles, supports, évaluations, documents complémentaires et moyens d'assistance technique et pédagogique.

Le bénéficiaire est informé du calendrier, des horaires, des modalités d'accès, du formateur et des ressources utiles par les documents de convocation, d'accès et de suivi.

Le client ou bénéficiaire reconnaît qu'une connexion internet stable, un équipement compatible et un environnement de travail adapté sont nécessaires au bon déroulement de la formation à distance.

11. Obligations du client et du bénéficiaire

Le client et/ou le bénéficiaire s'engagent à transmettre des informations exactes, à respecter les consignes de fonctionnement, les horaires, les prérequis techniques, le règlement intérieur et les règles de bon usage des outils mis à disposition.

Les accès personnels à la plateforme ou à l'extranet sont strictement individuels et ne doivent pas être partagés.

Le bénéficiaire s'engage à utiliser les supports, ressources, modèles et contenus remis dans le seul cadre de sa formation et pour un usage personnel, sauf autorisation écrite contraire de MINDNESS.

12. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus remis ou mis à disposition par MINDNESS, quel qu'en soit le support, demeure protégé par le droit de la propriété intellectuelle. Sauf accord écrit préalable, toute reproduction, diffusion, rediffusion, adaptation, commercialisation, extraction substantielle, enregistrement ou exploitation partielle ou totale est interdite.

Cette interdiction s'applique notamment aux supports pédagogiques, modules e-learning, vidéos, modèles, trames, visuels, exercices, bases documentaires, méthodologies, contenus de plateforme et documents d'évaluation.

13. Données personnelles et confidentialité

MINDNESS traite les données personnelles nécessaires à la gestion de la relation contractuelle, au déroulement des formations, au suivi pédagogique, à la facturation, à la traçabilité et au respect de ses obligations légales et réglementaires.

Les modalités de traitement, de conservation, de sécurisation et d'exercice des droits sont précisées dans la politique de protection des données personnelles de MINDNESS.

Les informations échangées entre les parties dans le cadre de la prestation sont traitées de manière confidentielle. Chaque partie s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations non publiques dont elle aurait connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation, sauf obligation légale ou réglementaire.

14. Accessibilité et besoins spécifiques

MINDNESS veille à informer les bénéficiaires de la possibilité de signaler un besoin d'adaptation, notamment en situation de handicap. Un questionnaire dédié et, si nécessaire, un échange avec le référent handicap permettent d'étudier les mesures d'accompagnement envisageables.

Les adaptations sont étudiées au cas par cas, dans la limite de ce qui est pédagogiquement, techniquement et organisationnellement réalisable.

15. Responsabilité

MINDNESS est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations. Elle met en œuvre les moyens humains, pédagogiques, techniques et organisationnels nécessaires à la bonne réalisation de l'action de formation telle que prévue contractuellement.

La responsabilité de MINDNESS ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution imputable au client, au bénéficiaire, à un tiers, à une mauvaise utilisation des outils, à une incompatibilité technique de l'équipement du bénéficiaire, ou à un cas de force majeure.

Le client demeure seul responsable de l'usage qu'il fait des informations, outils, méthodes, productions ou contenus issus de la formation dans son activité professionnelle.

16. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable si l'exécution du contrat est empêchée ou retardée par un événement de force majeure tel que retenu par la jurisprudence française. La partie empêchée informe l'autre partie dans les meilleurs délais et les parties recherchent une solution adaptée de report, d'aménagement ou de suspension.

17. Réclamations – médiation – litiges

Toute difficulté, réclamation ou contestation relative à une prestation doit être signalée en priorité à MINDNESS par écrit, afin de permettre un traitement amiable dans les meilleurs délais.

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions matériellement et territorialement compétentes selon la qualité des parties et la réglementation applicable.

18. Mise à jour des CGV

MINDNESS peut mettre à jour les présentes CGV afin de tenir compte de l'évolution de son activité, de ses outils, de ses documents contractuels ou du cadre légal et réglementaire. La version applicable est celle communiquée au client ou au bénéficiaire au moment de la contractualisation de la prestation.

